

« 12^{ème} Sud-Yvelines, Rambouillet Territoires »

Samedi 20 et dimanche 21 mai 2017

organisée par l'US Poigny-Rambouillet Cyclisme

avec l'aide de la Commission PHSY et de clubs voisins

| | | | | | |
|------------------------------|--|-----------------------------|------------------|--------------|-----------------|
| | 1^{ère} étape Samedi 20 mai à ROCHEFORT EN YVELINES/LONGVILLIERS (78) Prologue contre la montre individuel de 3,6 Km | | | | |
| Catégories | Dossards | Départs | Distances | Tours | Limité à |
| Toutes catégories | 7h00 | le 1 ^{er} à 8h00 | 3,6 Km | En ligne | 150 |
| Dossards | Mairie de Longvilliers | | | | |
| Départs | Longvilliers | | | | |
| Arrivées | Route de la Bête à Rochefort en Yvelines | | | | |
| | 2^{ème} étape Samedi 20 mai - Départ à SAINT MARTIN DE BRETHENCOURT (78) Circuit de 6,9 km passant par Ste-Mesme | | | | |
| Catégories | Émargement | Départs | Distances | Tours | Limité à |
| HC/1/2/3 | 13h45 | 14h15 | 82,8 Km | 12 | 150 |
| 4/5/6 | 13h45 | 14h16 | 55,2 Km | 8 | |
| Emargements - Départs | Mairie de Saint Martin de Bréthencourt | | | | |
| Arrivées | Haut de la côte d'Ardenay à St Martin de Bréthencourt | | | | |
| | 3^{ème} étape Dimanche 21 mai : RAMBOUILLET - GAZERAN - POIGNY LA FORET (78) Contre la montre par équipes de 16,6 km | | | | |
| Catégories | Émargement | Départs | Distances | Tours | Limité à |
| Toutes catégories | 7h45 | les 1 ^{ers} à 8h15 | 16,6 Km | En ligne | 30 équipes |
| Emargements - Départs | Avenue Général Leclerc (proche Monument américain) | | | | |
| Arrivées | à Poigny la Forêt route de Gazeran (niveau chemin Relais Hertzien). | | | | |
| | 4^{ème} étape Dimanche 21 mai : POIGNY LA FORET, ST LEGER EN YVELINES – LES BREVIAIRES (78) Circuit de 11,650 km | | | | |
| Catégories | Émargement | Départs | Distances | Tours | Limité à |
| HC/1/2/3 | 13h30 | 14h15 | 88,6 Km | 7 + départ | 150 |
| 4/5/6 | 13h30 | 14h16 | 53,6 Km | 4 + départ | |
| Emargements - Départs | Mairie de Poigny la Forêt | | | | |
| Arrivées | Sur la route du Perray D61 entre St Léger en Yvelines et les Bréviaires | | | | |

Observation : Les candidatures et engagements ne seront pris en compte que s'ils sont accompagnés de deux chèques (caution et engagements à l'ordre de l'USPRC) –

Aucun engagement sur place car, pour le prologue, il y aura, le jeudi soir, un tirage au sort déterminant l'ordre de départ.

Extrait du Règlement de l'épreuve :

Article 1 : « 12^{ème} Sud Yvelines, Rambouillet Territoires » est une course qui se dispute sous l'égide de la FSGT, avec son règlement spécifique, en 4 étapes et par équipes de 3 à 5 coureurs. Epreuve ouverte aux autres fédérations UFOLEP, FFC (Départementaux, 3^{ème} catégorie et Juniors moins de 200 points au 31/12/2016)

Les équipes peuvent être constituées de coureurs de différentes catégories. Par contre, la catégorie de toute l'équipe correspondra à la catégorie du coureur le plus qualifié. Exemple : si sur 5 coureurs il y en a un en première, trois en deuxième et un en troisième catégorie, la valeur de l'équipe et de ses 5 coureurs sera en première catégorie sur l'ensemble des 4 étapes et au classement général. Au cas où un club proposerait une équipe incomplète, il peut la compléter avec des coureurs d'un autre club ou d'une autre fédération à condition de le mentionner sur le bulletin d'engagement. Tous les coureurs de ces équipes reconstituées devront impérativement porter le même maillot.

Lors de l'accueil des équipes le samedi 20 mai 2017 à 07h00, un seul et unique jeu de deux dossards sera remis à chaque coureur qui laissera sa licence aux organisateurs. Cette dernière lui sera restituée qu'en échange du jeu des 2 dossards.

A chaque étape : Les deux dossards devront impérativement être épinglés au dos du maillot en laissant un espace entre eux pour que les juges puissent voir les numéros aussi bien à gauche qu'à droite.

Article 2 : Epreuve limitée à 150 coureurs ou 30 équipes

Article 3 : Chaque équipe engagée devra obligatoirement mettre à disposition de l'organisateur, un signaleur pour assurer la sécurité d'un carrefour sur la 3^{ème} étape. Le nom, le prénom et le N° du permis de conduire de la personne désignée devront être précisés sur la feuille d'engagement de l'équipe. Un chèque de caution de 70€ devra être joint, si le signaleur ne se présente pas à la personne responsable de la sécurité, dans les 45 minutes avant le départ de cette 3^{ème} étape, celui-ci sera encaissé après la course.

Article 5 : L'autorisation préfectorale rappelle, que toutes les compétitions sur la voie publique doivent impérativement emprunter que la partie droite de la chaussée.

Article 6 : Pour les deux épreuves en circuit, les voitures suiveuses de dépannages seront limitées à trois véhicules de club maximum avec une obligation de dépanner tous les concurrents, sachant que chaque coureur doit prévoir une paire de roues de rechange.

L'utilisation de liaisons radio (oreillettes) entre les coureurs (amateurs non professionnels) et les dirigeants est interdite. Sanction : suspension directe des coureurs et de l'équipe. Pour le prologue aucune voiture ne sera tolérée sur le parcours. Ainsi que le retour des coureurs en sens inverse.

Article 7 : En cas de crevaison ou d'incidents mécaniques, le coureur pourra reprendre sa place dans le groupe auquel il appartenait derrière la voiture de dépannage après avis du directeur de course.

Article 9 : Tout coureur abandonnant sur une étape (suite un problème mécanique) ayant couru au moins la moitié de l'épreuve peut repartir sur les suivantes (après l'avis des commissaires) avec le temps du dernier coureur classé plus 15 minutes.

Article 13 : Classement Général, le temps du CLM par équipe ne sera pas le temps réalisé. La Première équipe garde son temps, la deuxième sera classée à 15 secondes, la 3ème à 10 secondes de la deuxième et ensuite 5 secondes entre les équipes selon le classement par place du Scratch réalisée « Exemple la 4ème à 30 secondes de la Première, la 5^{ème} à 35 secondes de la 1^{er}, »

Dernier Article : Aucune sonorisation extérieure sur les voitures suiveuses ne sera tolérée. Tout responsable d'équipe, coureurs, parents et spectateurs devront respecter les Communes et leurs habitants qui les reçoivent, que ce soit par le geste, la parole ou l'abandon d'emballages et détritiques (ex : tubes énergétiques). Si non respect de ces instructions, le coureur et l'équipe seront mis hors course.

Après de : **Luc LAMY** – 4 bis rue de la Breloque 78610 LE PERRAY EN YVELINES

| | |
|---|--|
| Engagements et renseignements | luc.lamy@wanadoo.fr Tarifs des engagements pour les 4 étapes : . chèque de 70 € pour caution si le signaleur de l'équipe engagée ne se présente pas au départ . 90 € pour une équipe (4 ou 5 coureurs) de licenciés purement FSGT . 110 € pour une équipe de licenciés UFOLEP ou FFC (- de 200 points au 31/12/2016) et pour les équipes Mixtes FSGT/UFOLEP/FFC (5€ de plus par coureur hors FSGT) Chèques à l'ordre de : USPRC Ne seront pris en compte que les engagements par courrier postal accompagnés du règlement. Engagements <u>clos le mercredi 17 mai 2017</u> (aucun engagement sur place car pour le prologue, il y aura, le jeudi soir, un tirage au sort déterminant l'ordre de départ) |
| Pour recevoir la plaquette descriptive | luc.lamy@wanadoo.fr bourdinolivier@hotmail.fr |